

COMMUNE DE SAINT-REMY
01310

Liste des délibérations examinées par l'organe délibérante
en séance du 18 novembre 2024

Délibération n°202411A examinée le 18/11/2024 :

Approbation du rapport de la CLECT du 14 octobre 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération qui détermine l'évaluation des charges correspondantes à la gestion de 14 équipements sportifs d'ultra proximité pour 11 communes concernées et à la sortie du dispositif des temps d'activité périscolaires par la commune de Malafretaz.

Approuvée

Délibération n°202411B examinée le 18/11/2024 :

Renouvellement contrat d'entretien des équipements de cuisine de la salle des fêtes et de la cantine scolaire

Nous avons un contrat d'entretien avec Cuny professionnel pour nos équipements de cuisine de la salle des fêtes et de la cantine scolaire.

La société ayant fermée ces portes, nous sommes à la recherche d'une nouvelle entreprise pouvant répondre à nos besoins à compter de l'année 2025.

Objet du contrat :

Contrôle annuel des équipements
Entretien et dépannage

Equipements :

Matériel cuisson

- SALLE DES FETES : 2 pianos gaz Solymac (2FV, 1 plaque, 1 four)
- CANTINE ECOLE : Four frima 6 niveaux électriques
- CANTINE ECOLE : Piano gaz

Matériel de laverie

- CANTINE ECOLE : 1 lave vaisselle silanos

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, trois devis des entreprises suivants:

	Contrat		Intervention dépannage	
	Montant annuel TTC	Visite	Prix déplacement HT	Prix main d'œuvre HT
BRESSE FROID	1 038 €	1	185 €	67 € de l'heure
JOSEPH	702 €	1	60 €	75 € de l'heure
BBFC	1 020 €	1	25 €	68 € de l'heure

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

RETIENT l'offre de l'entreprise « JOSEPH »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis,

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tous documents s'y rapportant.

AUTORISE Monsieur le Maire à régler les factures correspondantes.

Approuvée

Délibération n°202411C examinée le 18/11/2024 :

Approbation du plan de financement concernant le projet de rénovation de l'éclairage public rue du village

Monsieur le Maire rappelle que nous poursuivons le programme des travaux du renouvellement de l'éclairage public.

Il est proposé, pour cette année, la rénovation de l'éclairage public de la rue du village.

Voici le chiffrage effectué par le SIEA :

Programme détaillé de l'opération	
Libellé travaux : Rénovation Eclairage Public - Rue du village	
N° Dossier : 2024-0187-EP	
Nombre de points lumineux aériens : 8	
Plan de financement	
Montant des travaux inscrits au programme T.T.C. (1)	12 800,00 €
Soit montant H.T.	10 666,67 €
Dépense subventionnable résultant des prix plafonds H.T. SIEA	4 880,00 €
Participation du SIEA	2 928,00 €
Fonds de compensation de TVA	2 099,71 €
Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune	7 772,29 €
Appel de fonds de 85% du montant de cette dépense dès réalisation de l'ordre de service à l'entreprise (Cx85% = Appel de fonds)	6 606,45 €
Total :	12 800,00 €
(1) = Sont inclus dans ce montant : les travaux proprement dits, les honoraires de la Maitrise d'Oeuvre et une marge pour imprévus.	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet incluant 8 points lumineux aériens pour la rue du village, pour un montant de 7 772.29 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer le projet.

Approuvée

Délibération n°202411D examinée le 18/11/2024 :

**Révision des tarifs locations de la salle polyvalente et de la salle associative pour l'année
2025**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de revoir les tarifs de location de la salle polyvalente et de la salle associative :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de maintenir les tarifs de la salle associative et les tarifs de la salle polyvalente à compter du 01^{er} Janvier 2025 comme suit le tableau annexe :

Approuvée

**COMMUNE DE SAINT REMY
TARIFS DE LOCATION 2025**

SALLE POLYVALENTE				
	Associations De St Remy	Sociétés et associations extérieures	Particuliers, Entreprises, associations privées et Habitants de St Rémy	Particuliers extérieurs à St Rémy
<i>Petite salle</i>				
Réunion simple – vin d'honneur Assemblée générale sans repas	Gratuit	115 €	55 €	115 €
Réunion avec repas ou manifestation	85 €	190 €	115 €	190 €
Vente à emporter (utilisation de la cuisine + petite salle)	50 €			

	Associations De St Remy	Sociétés et associations extérieures	Particuliers, Entreprises, associations privées et Habitants de St Rémy	Particuliers extérieurs à St Rémy
<i>Grande salle</i>				
Assemblée Générale – vin d'honneur - Buffet froid	95 €	275€	170 €	275€
Assemblée Générale avec repas Concours de belote/Quine loto/ Arbre de Noël/Salon d'exposition/ Thé dansant/Repas de Sociétés (Comités d'entreprise, associations...) Banquets/Bals/Repas dansants Réveillons	160 €	410 €		
Repas			275 €/1 jour 125 €/jour supplémentaire	630 €/1 jour 315 €/jour supplémentaire
Mariages – Fiançailles..... 2 jours obligatoirement			400 €	945 €

SALLE ASSOCIATIVE (à côté de la Bibliothèque)	
	Particuliers habitants St Rémy
Location à la journée	80 €
Location à la « demi-journée »	40 €

Délibération n°202411E examinée le 18/11/2024 :

Révision des tarifs des concessions funéraires pour l'année 2025

Monsieur le Maire rappelle les tarifs des différentes concessions et emplacements cinéraires :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2025 :

Concession :

Concession nouvelle et renouvellement	15 ans	95 €
	30 ans	190 €
	50 ans	420 €

Columbarium :

		Case simple	Case double
Concession nouvelle et renouvellement	15 ans	460 €	570 €
	30 ans	800 €	1020 €

Jardin du souvenir :

Emplacement de la plaque	80 €
--------------------------	------

Cavurne :

Concession nouvelle et renouvellement	15 ans	95 €
	30 ans	190 €

Approuvée

Délibération n°202411F examinée le 18/11/2024 :

Tarification inscriptions pour adhésion à la bibliothèque et conditions d'utilisation

L'adhésion à la bibliothèque de Saint-Rémy est soumise à une inscription suivant le règlement intérieur de la bibliothèque. Monsieur le Maire propose la tarification des inscriptions pour l'adhésion à la bibliothèque de Saint-Rémy ainsi que les conditions d'utilisation.

En conséquence, il est proposé au conseil d'approuver les tarifs des abonnements et des prestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE à compter du **1^{er} janvier 2025** les tarifs d'adhésion à la bibliothèque municipale de Saint-Rémy comme suit :

Adhésion annuelle : 8.00 euros par famille

Amende : rachat ou remplacement du livre non restitué

Délibération n°202411G examinée le 18/11/2024 :

Demande de subvention et plan de financement concernant des travaux de végétalisation, de lutte contre les îlots de chaleur, de création d'un mode doux et de sécurisation du chemin du stade

Le projet, objet de cette demande de subvention, concerne des travaux de végétalisation, de lutte contre les îlots de chaleur, de création d'un mode doux et sécurisation du chemin du stade.

Ces travaux concernent :

- Sécurisation de l'intersection et création d'une zone trente : création d'un passage piétons surélevé et réaménagement trottoirs
- Désimperméabilisation des sols et végétalisation d'une partie de l'espace
- Intégration d'un mode doux

Le plan de financement proposé :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Détail des différents postes de dépenses	Montant HT	Détail des recettes (financements publics et privés sollicités)	Taux	Montant HT
Travaux de végétalisation, de lutte contre les îlots de chaleur, de création d'un mode doux et de sécurisation du chemin du stade	109 425,50 €	Subvention DSIL	50 %	54 712,00 €
		Autofinancement de la commune	50 %	54 713,50 €
TOTAL	109 425,50 €	TOTAL	100%	109 425,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte l'opération et les modalités de financement.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel.

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

AUTORISE le Maire à demander des subventions suivant le plan de financement ci-joint et à signer tout document relatif à cette opération.

Approuvée

Délibération : Renouvellement conventions prestations de services communale 2025-2027

Ajournée

Délibération : Approbation de la convention entre la commune de St Remy et le CRD de la Grand Bourg Agglomération, pour interventions musicales en milieu scolaire pour l'année 2024-2025

Ajournée

Prochain conseil municipal le 09/12/2024.